



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE GARONNE

VILLE DE SAINT ALBAN

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 15 décembre 2020

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 29

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Procurations : 3

L'an deux-mille vingt, le vingt-deux décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Alain SUSIGAN, Maire

Présents :

Serge SOUVERVILLE – Christel DONTANS – Chantal LAVAUD – Joël LEFEBVRE – Sophie PELLIZZARI – Jean-Pierre AURY – Nadine LAZZER – Fatma AISSA-ABDI – Emmanuel PEZET – David BRAULT – Fabienne CHAUDERON – Sabine D'ALMEIDA – Mario BENSI – Axel REYMONET – Martine BATCRABERE – Romain MANENC – Francis LAGRANGE – Stéphane ARMENGAUD – Celine DEIT – Raymond-Roger STRAMARE – Raphaël VARELA – Christian MICOULEAU – Patrick BERNARD – Sylvie BOURDON – Yoan CABANNE

Absents :

Christelle GUIDI – Edith CASTAINGS – Aline ARNAUD

Procurations :

Madame Christelle GUIDI a donné pouvoir à Madame Christel DONTANS

Madame Edith CASTAINGS a donné pouvoir à Madame Sophie PELLIZZARI

Madame Aline ARNAUD a donné pouvoir à Monsieur Raphaël VARELA

A été nommée secrétaire Madame Christel DONTANS

67- 2020 REVISION TARIFS ALAE

Rapporteur : Madame Lavaud

L'adjointe en charge des affaires scolaires rappelle que les tarifs ALAE votés en juillet 2019, ont augmenté de façon très importante la participation pour certaines familles ce qui a conduit à une diminution des effectifs de fréquentation.

Deux conseillers municipaux, Axel REYMONET et Mario BENSI ont été désignés par l'adjointe en charge des affaires scolaires pour effectuer une nouvelle proposition de tarifs.

Les tranches ainsi que les tarifs applicables actuellement, en euros, pour l'ALAE sont les suivants :

QF	Avec Réserveation			Midi	Sans Réserveation		
	Matin	Soir	NAP		Matin	Soir	NAP
0-600	0,4	0,4	0,2	0,2	1,5	2	1
600-800	0,75	0,75	0,38	0,47	2,1	2,6	1
800-1150	0,93	0,93	0,46	0,61	2,4	2,9	1
1150-1400	1,1	1,1	0,55	0,74	2,7	3,2	1
1400-2000	1,28	1,28	0,64	0,88	3	4	2
2000-2400	2,14	2,14	1,07	1,44	4,5	6	1,5
2400+	3	3	1,5	2	6	8	1

La Caf et le LEC ont été consultés pour l'élaboration de la nouvelle proposition tarifaire et les principes suivants ont été suivis :

- Permettre une tarification au plus près de chaque quotient familial (QF) avec la création de nouvelles tranches
- Rééquilibrage des tarifs
 - Mise en place d'une augmentation linéaire des tarifs en fonction des QF
 - Introduction de tarifs proportionnels à la durée de la séquence
 - Diminution des tarifs ALAE du midi
- Création de demi-séquences
 - Demi-tarif (50% du tarif plein) pour les arrivées après 8h15 le matin et les départs avant 17h30

Tarif plein – Séquence complète							
QF	Avec Réserveation			Midi	Sans Réserveation		
	Matin	Soir	NAP		Matin	Soir	NAP
0-450	0,54	0,72	0,36	0,36	1,08	1,44	0,72
451-650	0,73	0,97	0,48	0,48	1,45	1,93	0,97
651-800	0,81	1,08	0,54	0,54	1,62	2,15	1,08
801-1000	0,87	1,16	0,58	0,58	1,74	2,32	1,16
1001-1200	0,95	1,27	0,63	0,63	1,90	2,54	1,27
1201-1400	1,03	1,38	0,69	0,69	2,07	2,76	1,38
1401-1700	1,12	1,49	0,74	0,74	2,23	2,98	1,49
1701-2100	1,24	1,65	0,83	0,83	2,48	3,31	1,65
2101-2600	1,40	1,87	0,94	0,94	2,81	3,74	1,87
2600+	1,61	2,15	1,07	1,07	3,22	4,29	2,15

Les associations de parents d'élèves ainsi que la commission des affaires scolaires ont validé cette proposition.

Ces tarifs seront appliqués à compter du 4 janvier 2021 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021. Un bilan sera effectué en suivant pour évaluer l'impact financier de ces modifications.

Une décision définitive sera prise concernant les tarifs et les diverses modalités de leur application avant la rentrée scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de l'adjointe en charges des affaires scolaires et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'adopter les tarifs suivants

QF	Tarif plein – Séquence complète						
	Avec Réserveation			Midi	Sans Réserveation		
	Matin	Soir	NAP		Matin	Soir	NAP
0-450	0,54	0,72	0,36	0,36	1,08	1,44	0,72
451-650	0,73	0,97	0,48	0,48	1,45	1,93	0,97
651-800	0,81	1,08	0,54	0,54	1,62	2,15	1,08
801-1000	0,87	1,16	0,58	0,58	1,74	2,32	1,16
1001-1200	0,95	1,27	0,63	0,63	1,90	2,54	1,27
1201-1400	1,03	1,38	0,69	0,69	2,07	2,76	1,38
1401-1700	1,12	1,49	0,74	0,74	2,23	2,98	1,49
1701-2100	1,24	1,65	0,83	0,83	2,48	3,31	1,65
2101-2600	1,40	1,87	0,94	0,94	2,81	3,74	1,87
2600+	1,61	2,15	1,07	1,07	3,22	4,29	2,15

- que ces tarifs seront applicables au 4 janvier 2021
- de créer des demi-séquences qui seront facturées 50 % du tarif plein pour les arrivées après 8h15 le matin et les départs avant 17h30 le soir.

68-2020 SIGNATURE D'UN ACTE D'ENGAGEMENT AVEC LA CAF – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Madame Pellizzari

L'adjointe en charge de la petite enfance rappelle que la commune de Saint-Alban et la CAF étaient liées dans le cadre de la politique Enfance et Jeunesse, par les « contrats enfance jeunesse » depuis plusieurs années.

Avec la volonté de clarifier l'action de l'ensemble des acteurs sociaux, sur un même territoire, la CAF propose un nouveau cadre : la Convention Territoriale Globale (CTG) qui est une convention cadre signée pour quatre ans définissant un engagement stratégique commun.

Les objectifs de la convention :

- Avoir une vision globale décloisonnée de l'offre de service aux familles et à la population,
- Construire un projet social de territoire dans un contexte de stabilité des financements et de maîtrise des dépenses,
- Faciliter la prise de décisions en fixant un plan d'action,
- Adapter l'action aux besoins du territoire en renforçant son efficacité et sa cohérence,
- Valoriser les actions, les faire mieux connaître,
- Consolider le partenariat entre les acteurs locaux.

La CTG, proposée à la signature pour 4 ans, précise les engagements, en désignant ceux qui sont prioritaires, de la part de la commune de Saint-Alban et de la CAF.

Ces engagements s'appuient sur un diagnostic partagé d'offre sociale globale du territoire.

Ce diagnostic et la rédaction de la convention seront réalisés par la commune entre janvier et octobre 2021.

L'adjointe en charge de la petite enfance propose :

- D'engager la Commune auprès de la Caf par la signature d'un acte d'engagement
- De désigner Mme Marie-Aude LAVAL et Mr Patrick GARCIA en tant que coordonnateurs de la CTG
- D'augmenter le temps de travail de M. Patrick Garcia de 0,2 ETP à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les missions précitées. Cette augmentation de temps de travail sera soutenue financièrement par la Caf dans le cadre des bonus territoires à compter de cette date
- D'utiliser 6h/semaine du temps de travail de Mme LAVAL pour les missions précitées à compter du 1^{er} janvier 2021. La Caf s'est engagée à ne pas modifier le taux de la prestation de service versée pour le RAM.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de l'adjointe en charge de la petite enfance et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité d'adopter la proposition dans les termes sus-évoqués.

69-2020 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la Commune sont créés et supprimés par le Conseil Municipal.

Il appartient donc à ce dernier, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, notamment afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

A cet effet, ont été créés depuis la dernière mise à jour :

- 1 poste d'adjoint administratif (recrutement)
- 1 poste d'agent de maîtrise (promotion interne)
- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (recrutement)
- 4 postes d'adjoint technique (recrutement)
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (avancement de grade)

A cet effet, ont été dernièrement supprimés :

- 1 poste d'attaché territorial (poste d'affectation du DGS)
- 1 poste d'attaché principal (départ à la retraite)
- 1 poste d'agent de maîtrise (mutation externe)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (promotion interne)
- 3 postes d'adjoint technique (départ à la retraite et avancement de grade)

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2020

EMPLOIS	GRADE	Catégorie	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EMPLOIS POURVUS	TNC
Directeur général des services		A	1	0	
Secteur administratif	Rédacteur principal de 1ère Classe	B	1	1	
	Rédacteur	B	3	2	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2	
	Adjoint administratif	C	3	2	
Secteur Animation	Adjoint d'animation	C	4	4	2
Secteur Culturel	Animateur principal de 1ère classe	C	1	1	
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	3	3	1
Secteur Technique	Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	
	Agent de maîtrise	C	7	7	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	5	5	2
	Adjoint technique	C	22	23	8
Secteur Social	Assistant socio-éducatif principal	A	1	1	
	Educateur principal de jeunes enfants	A	1	1	
	Educateur de jeunes enfants	A	1	1	
	Agent social principal de 2ème classe	C	2	1	1
	Agent social	C	4	4	2
	Agent spéc. principal 2ème classe des écoles maternelles	C	3	3	
Secteur médico-social	Puéricultrice de classe supérieure	A	1	1	
	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	6	6	1
Secteur de la Police Municipale	Chef de service PM	B	1	1	
	Brigadier-chef principal	C	2	2	
TOTAL			76	73	17

Considérant l'avis du Comité Technique du 17 décembre 2020, sur le tableau mis à jour du fait des suppressions et créations, qui sera arrêté au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de formuler un avis favorable au tableau des effectifs présenté par Monsieur le Maire.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire indique que le rapport sur le prix et la qualité de l'eau des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif 2019, transmis par Toulouse Métropole est consultable sur demande au service urbanisme.
- Monsieur Aury rappelle qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, la commune a voté par délibération n°01-2020 en date du 6 janvier 2020 une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € de participation communale.

Un compte-rendu qui fait état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération doit être présenté à chaque fin d'année.

Aussi, il indique que pour l'année 2020, 1464,26 € ont été utilisés sur l'enveloppe prévisionnelle de 10 000 €.

La séance est levée à 19h12.